

*Louhossoa*



Luhuso

Tél : 0559933092 Fax 0559933498

Mail [commune-de-louhossoa@wanadoo.fr](mailto:commune-de-louhossoa@wanadoo.fr)

Conseil du 31 janvier 2018

20180002

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 19 Heures 30 sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

**Etaient présents (12) :**

HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, SAINT-PIERRE Marie Claire, LARRALDE Ximun, SAPPARART Bertrand, ALZURI Isabelle, OSPITAL Marie Dominique, DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, MONGABURE Bernadette, LARRONDE Irène : Conseillers

**Etaient excusés (3) :**

JAUREGUIBERRY Jean Louis, OLHAGARAY Michel, ROUX Laurent : excusés

**Secrétaire :** ALZURI Isabelle

**APPROBATION DU RAPPORT N°2 DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment son article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 4 février 2017, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu l'arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 20 octobre 2017 fixant la liste des membres de la CLECT ;

Vu le rapport n°2 établi par la CLECT du 27 octobre 2017 relatif aux ajustements des attributions de compensation prévus aux principes 7 (mécanisme de neutralisation sur les taxes ménages) et 9 (garantie DSC 2016 pour les communes de Soule) du pacte financier et fiscal adopté par délibération du conseil communautaire du 4 février 2017 ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve le rapport n°2 de la CLECT du 27 octobre 2017 tel que présenté en annexe ;
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour copie conforme,  
Louhossoa, le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le Maire  
JP HARRIET

